

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2021

19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Jean-Julien PETIT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET.

Etaient absents :

Sylvie LEFEBVRE (donne pouvoir à M AUDOUIT), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à Mme BERBION), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à Mme ANDRÉ-BAUCHET), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2021

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2021.
En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Prévision des travaux 2022 :

Monsieur le Maire présente un point sur les travaux 2021 :

- la rue de la trinité est terminée.
- La salle Villa Nova : la pelouse sera refaite au printemps.
- Stade : la fin de la rénovation de la clôture autour du stade a été réalisée. La pose d'un grillage rigide a été faite afin d'éviter des personnes non adhérentes de pénétrer sur le cours de tennis. Il reste à réaliser la pose des pare-ballons, des deux buts de football et l'éclairage du terrain de foot.
- Les vestiaires du stade : la rénovation de la toiture et la rénovation intérieur sont terminées. Il reste à faire l'isolation par l'extérieur du bâtiment les faux plafonds et le carrelage des douches.
- La halle : l'isolation des murs a été faite. Il reste à faire le plafond suspendu isolant.

La commission Travaux s'est réunie le 24 novembre et propose au Conseil Municipal les travaux suivants pour l'année 2022 :

- la vidéo protection : il s'agit d'installer 10 caméras et son système de gestion numérique pour un montant de 71 700€HT.
- L'extension du Centre de Loisirs : il s'agit de construire un bâtiment de 200m2 environ pour créer deux salles d'animation, de créer des sanitaires et un hall d'accueil pour un montant de 759 932€HT.

3. Demande de subvention pour les travaux 2022 :

Afin de financer les projets du point 2, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer des demandes de subvention.

- La vidéo protection : deux solutions de financement sont envisagées :

1^{ière} solution :

- Conseil Départemental à hauteur de 41% = 29 337€
- DETR (Etat) à hauteur de 40% plafonnée à 50000€ = 20 000€
- FIPD (à voir en janvier 2022)
- Communauté de Communes des Sablons à hauteur de 7 963€

2^{ième} solution :

- Conseil Départemental à hauteur de 41% = 29 337€
- Communes des Sablons à hauteur de 39% = 27 963€

Dans les deux solutions, le coût communal serait de 20% de 71 700€HT = 14300€.

- L'extension du Centre de loisirs : deux solutions de financement sont envisagées :

1^{ière} solution :

- SDIL à hauteur de 80% = 607 945€ maximum
 - Complément si besoin par DETR 40% = 303972 (Etat)
- Le SDIL et la DETR s'équilibreront pour faire une subvention à 80%

2^{ième} solution :

- Conseil Départemental à hauteur de 31% = 235 578€
- Conseil Régional à hauteur de 30% = 227 979€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un accord à Monsieur le Maire pour déposer tous les dossiers de subvention pour ces deux projets.

4. Décision modificatives n°1 :

FPIC Fond de Péréquation Intercommunale et Communale.

Nous avons voté au budget 2021 la somme de 2000€ et le montant à payé est de 2110€.

Il faut faire une DM de 110€ que nous prendrons au 615231

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la DM présentée.

5. Décision modificatives n°2 :

Emprunts

Nous avons voté la somme de 80000€ au budget 2021 et le montant à payé est de 80621.56.

Il faut faire une DM de 621.56€ que nous prendrons au 615221

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la DM présentée.

6. ILEP Centre de Loisirs :

Monsieur le Maire présente la loi Egalim (Bio) qui régit les cantines scolaires en particulier. Cela amène à une augmentation du coût du repas de 20 centimes d'euro. Il propose de passer le prix du repas de 3,50€ TTC à 3,70€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le prix du repas de la cantine scolaire à 3,70€ TTC pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose comme à chaque fin d'année de voter le budget du Centre de Loisirs.

Pour l'année 2022, le budget du CLSH s'élève à 213 617€ (en 2021, il était de 225 156,40€). Le coût pour la commune s'élève à 108 643€ au lieu de 102 825,76€ en 2021.

Le nouveau budget prévisionnel 2022 tient en compte :

- Des effectifs réels et de leur influence sur les équipes d'encadrement.
- Des participations financières réelles des familles.
- Des conditions économiques en général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget présenté.

7. Sortie d'un bien figurant sur l'actif :

Monsieur le Maire demande de retirer ce point à l'ordre du jour car cette sortie n'a plus d'objet à la demande de la perception de Méru.

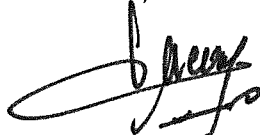
8. Questions diverses :

- Point Téléthon : Ingrid BERBION en charge de cette manifestation remercie chaleureusement tous les bénévoles ayant œuvré pour le Téléthon 2021. A ce jour, les dons récoltés s'élèvent à 3 526,20€.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

A Villeneuve les Sablons, le 10 décembre 2021

Le Maire,



C. NEVEU